

ADAPPS CLUB n'est pas qu'un club d'utilisateurs d'un logiciel métier réunis autour de ce dernier pour mieux le comprendre, l'utiliser et le faire évoluer.

C'est autre chose

C'est tout d'abord la consécration de 30 années d'amitié et de relations professionnelles autour d'un des premiers logiciels métiers d'avocat et d'une messagerie sécurisée via [avocatline](#).

Un véritable partenariat dans la mesure où, au terme d'une convention en date du 24 Juin 2016, ADAPPS CLUB est associé de la société ADWIN avec voix consultative lui permettant ainsi de participer complètement à la vie sociale de cette dernière et être informé en temps réel de sa situation et projets de telle sorte que les adhérents d'ADAPPS club puissent avoir une connaissance complète et transparente de leur partenaire éditeur et puisse ainsi dont seulement préserver leurs droits mais encore, faire valoir, à tout moment leur position.

C'est aussi une sécurité.

Les utilisateurs dans le logiciel métier, quels qu'ils soient, sont immédiatement otages de la société éditrice tant il est évident, en effet qu'en cas de défaillance de la maintenance de l'outil informatique, voire de son développement où, carrément de la disparition du logiciel, l'outil de production se trouve complètement paralysé.

C'est la raison pour laquelle, forts de l'expérience qui est la leur, les fondateurs d'ADAPPS club et les dirigeants de la société ADWIN sont-ils convenus d'une convention dite **d'entiercement** auprès de **l'agence de protection des programmes**.

Convention qui permet en cas de défaillance de la société ADWIN à ADAPPS CLUB (et à ses adhérents uniquement) d'accéder aux sources du logiciel assurant ainsi une évidente pérennité et sécurité de son utilisation et de ses fonctionnalités.

C'est enfin et surtout une structure à but non lucratif dont les ressources sont, statutairement, exclusivement consacrées :

- à la communication tant entre adhérents entre eux qu'entre ces derniers et la société ADWIN
- à la formation des adhérents par le biais de séminaires régionaux gratuits et d'un séminaire annuel à prix réduit pour permettre la plus grande participation non seulement des avocats, associés et collaborateurs, mais surtout celle des secrétaires et assistantes ; formation qui portera non seulement sur le logiciel métier mais encore sur l'outil informatique en règle générale (word, Excel, banques de données, mails etc.
- au développement du logiciel en fonction des suggestions et observations des adhérents utilisateurs par le biais d'un FAQ (forum aux questions)
- à la mise en place d'outils de gestion permettant d'assurer une meilleure rentabilité et rentabilité de nos cabinets.

L'ambition d'ADAPPS CLUB : créer un nouveau réseau social confraternel collaboratif, pas cher mais indispensable pour permettre aux cabinets d'avocats de travailler mieux en gagnant plus !

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Barreau :

Structure :

Adresse professionnelle :

.....

CP : Ville :

E-mail : Fax :

Tél : Mobile :

Nombre d'utilisateurs adapps :

Montant du chèque joint :

Agissant en mon nom ou en qualité de

- demande mon adhésion à l'Association « adapps CLUB »
- m'engage à respecter les statuts et à acquitter la cotisation annuelle

A : Le :

Signature

Cotisation annuelle (non soumise à la TVA) :

- Cabinet 1 utilisateur : 50€
- 2 utilisateurs et plus : 100€

Modes de règlement:

- Par Virement : adapps CLUB
Banque Courtois
IBAN : FR76 1026 8025 2423 7956 0020 058
BIC : COURFR2T
- Chèque à l'ordre de adapps CLUB

Adresse :

Maître Jean-Christophe BARJON, Trésorier adapps CLUB
Cabinet BARJON
18 Rue de Tilsitt
75017 PARIS